

EXTRAIT DU

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en
exercice : 29

Séance du 04 AVRIL 2018 A 19H30

Présents à la séance : 24

L'An Deux Mil Dix Huit, le **04 AVRIL A 19H30**

Extrait affiché le :
05 avril 2018

Le Conseil Municipal de Raon l'Étape dûment convoqué et réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PIERRAT Benoît, Maire.

3ème séance 2018

Présents : M. PIERRAT Benoît, Maire, Mme MICHEL Irène, M. SALÉRIO Philippe, Mme GÉROME Line, M. DAUTREY Roland, Mme VINCENT Marie, M. CHMIDLIN Stéphane, M. SALTZMANN Michel, Adjoints, Mme RENAUX Anne-Marie, Mme STAUB Edith, Mme PIANT Noëlle, Mme FLICKER Gisèle, M. TARDIEU François, M. CHARDIN Denis, Mme ANDRÉ Sophie, M. GILET Dominique, Mme DUPONT Virginie, M. BAUDONNEL David, M. JACQUEMIN Gérard, M. BREGEOT Claude, M. PIERRAT-LABOLLE Michel, Mme DEMAIZIÈRE Chantal, Mme BENOIT Marie-Hélène, M. FOUCAL Olivier, Conseillers Municipaux.

Objet : Amortissements 2018 sur le
Budget du service d'eau potable.

Absents excusés avant donné pouvoir :

Mme BOULANGER Annie	à	M. le Maire
Mme LAVAL Christiane	à	Mme VINCENT Marie
Mme PANO-WENTZEL Marylène	à	Mme DUPONT Virginie
M. ROMARY Fabrice	à	M. SALTZMANN Michel
M. DEMENGE Abel	à	M. BAUDONNEL David

N°26/2018

Secrétaire de séance : M. BAUDONNEL David.

Monsieur SALÉRIO Philippe, Adjoint délégué, informe le Conseil Municipal des amortissements et transferts de subventions à opérer en 2018 sur le budget de l'eau : ils sont toujours calculés sur 50 ans de manière linéaire ; sauf pour des menus travaux et des frais d'études et d'insertion.

L'amortissement total 2018 est de 112 017.33 €. C'est une dépense d'exploitation et une recette d'investissement ; donc un autofinancement. A contrario, le transfert des subventions d'un montant de 12 848.80 € est une dépense d'investissement et une recette d'exploitation.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide unanimement de voter les amortissements 2018 à pratiquer sur le budget de l'eau ainsi que l'état des subventions transférables, ci-annexés.

Ainsi fait et délibéré, en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Maire,